

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION**

7 – 2025 / N°4

Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le 20/10/2025

ID : 026-212603054-20251016-7_2025_4-DE



SEANCE du 16 octobre 2025

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 12

VOTES : Contre : 0 Pour : 12 Abstention : 0

Date de la convocation : 07/10/2025

L'an deux mil vingt- cinq et le seize octobre à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.

Présents : ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, VIALATTE Jacky, BROCHIER Nicolas, REBOUL Gregory, MINDER Pascale, LASSAGNE Cécile, MANENT Corinne, ULIN Nicolas, DESPEYSSE Jocelyne, LAMBERT Daniel

Absente excusée : VIAL Anne- Claire

Objet : Remboursement de facture à Mme GRUNDIG Laëtitia

Madame Laetitia GRUNDIG a acheté pour 42.22 € TTC d'alimentation et produits d'entretien à Super U, des vêtements de travail pour 85 € TTC à kiabi ainsi que des sacs isothermes pour 44.82 € TTC à Ikea pour des besoins au niveau de la cantine scolaire. Cette avance a dû être faite car nous ne possédons pas de compte dans ces commerces. Il convient d'établir le remboursement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- **DÉCIDE** à l'unanimité de rembourser Mme GRUNDIG Laëtitia la somme de 42.22 € TTC, 85 € TTC et 44.82 € TTC.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'établir le mandat correspondant.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A St Gervais sur Roubion, le 16.10.2025

Le Maire

Hervé ANDEOL

Certifiée exécutoire, compte tenu de la Publication le 20.10.2025
Et de la réception en Préfecture le 20.10.2025

Le Maire